

Il nous est agréable de pouvoir nous appuyer sur le témoignage éclairé de notre très habile Gouverneur général sur le rapide développement des vastes ressources de notre grand Nord-Ouest, et sur l'espoir et la confiance des populations vigoureuses qui habitent cette grande région. Mais qu'il soit permis d'ajouter que tout l'espoir du pays ne doit pas être tourné exclusivement vers cette direction, toute remplie de promesses qu'elle soit. En effet, le Canada n'a pas que cette direction en vue pour se développer. Cet aphorisme : "Allez dans l'Ouest, jeunes gens", doit maintenant s'alterner avec cet autre : "Allez au Nord, jeunes gens". Nous venons justement de découvrir le fait que nous possédons au Nord une riche région facilement accessible. C'est une contrée dont la richesse minière est très grande et qui contient des millions d'acres de sol vierge d'une fertilité égale aux meilleures sections d'Ontario et même du Nord-Ouest. Cette contrée est bien boisée. On y trouve de riches gisements argentifères, de nickel, de fer et d'or. Cette riche contrée est située à une latitude de cent milles au sud d'Edmonton et de cent milles au sud des vallées de Winnipeg et de la rivière à la Paix. Cette zone fertile s'étend à travers une grande section d'Ontario et aussi, je crois, de la province de Québec. Ce que l'on a exploré jusqu'à présent de ces deux provinces est capable de nourrir une population double de celle qui existe actuellement, et cela sans qu'il y ait aucun encombrement. Je pourrais aussi parler des magnifiques forces hydrauliques que ces deux provinces possèdent, ainsi que des grands effets que nous avons lieu d'attendre lorsque notre réseau de voies ferrées sera relié à la baie d'Hudson.

Nous accueillerons avec plaisir la mesure promise et ayant pour objet d'augmenter la représentation de nos nouvelles provinces. Les représentants que nous enverront ces vigoureuses et jeunes provinces seront, j'en suis sûr, une bonne acquisition pour ce parlement.

Quelles que soient les divergences de vues qui peuvent exister sur la question du tarif, nous devons tous, je crois, reconnaître que la stabilité de notre tarif nous a été très avantageuse, et que le gouvernement actuel a rendu un grand service au pays en ne faisant subir à notre loi douanière que de très

faibles changements depuis la révision qui en a été faite. Espérons que les nouveaux changements promis seront si judicieusement faits qu'il ne sera pas nécessaire, pendant plusieurs années, d'en proposer d'autres.

Nous avons une entière confiance dans notre ministre des Finances et les habiles collègues qui l'ont aidé à faire la nouvelle révision du tarif, et à recueillir les renseignements requis dans les diverses parties du pays. N'oublions pas ce vieil adage : "Qu'il ne faut pas changer ce qui est déjà passablement bon." Nous n'avons jamais été aussi bien que sous notre présent régime douanier. Ne nous hâtons donc pas de modifier l'état de choses actuel.

Il importe d'établir des relations commerciales avec le Japon—pays qui a fait si rapidement sa marque parmi les nations de la terre et avec lequel notre commerce devrait se développer considérablement. Non seulement nous sommes intéressés à accroître nos exportations de nos ports du Pacifique ; mais nous devons aussi nous efforcer de développer, de l'orient à l'occident, le commerce d'importations et de transit par notre territoire. La prise de possession de l'arsenal maritime de Halifax est une responsabilité additionnelle que nous assumons, et je suis sûr que l'usage que nous en ferons bénéficiera au Canada et à l'empire généralement.

L'accroissement rapide et extraordinaire de notre revenu est une indication certaine du développement normal des affaires publiques, et ce développement entraîne nécessairement une augmentation des dépenses. Mais, bien qu'il faille voir à ce que les deniers publics soient économiquement dépensés, le Gouvernement doit avoir le courage de répondre aux demandes justifiées par le développement rapide et considérable du pays. Je crois que la chose a été faite judicieusement dans le passé, et qu'elle le sera pareillement dans l'avenir.

Plusieurs bills importants nous seront soumis ; mais nul ne l'emportera en importance sur celui ayant pour objet de modifier l'Acte relatif aux élections. Espérons que les deux partis aborderont cette mesure avec la ferme détermination de la rendre aussi parfaite que possible. La législation seule ne saurait faire cesser entièrement les menées corruptrices. On n'atteindra ce but